COMMUNE DE VALGELON - LA ROCHETTE (73)

> PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA ROCHETTE

Modification n°1

Plan de ZONAGE

4.3 Règlement graphique Est

Echelle : 1/2500

Dossier d'approbation

Elaboration du PLU	17 septembre 2020	Vu pour êti 2
Modification n°1	27 septembre 2025	

être annexé à la délibération du 27 septembre 2025

LES ZONES DU PLU

- UA Zone Urbaine_tissu ancien du centre-ville UAh Zone Urbaine_tissu ancien des hameaux
- UAh(ANC) Zone Urbaine_tissu ancien des hameaux_assainissement individuel
- UB Zone Urbaine_tissu urbain récent du centre UC1 Zone Urbaine_extension résidentielle UC2 Zone Urbaine_extension résidentielle
- UE Zone Urbaine_activités économiques UEc Zone Urbaine_activités économiques
- UE1 Zone Urbaine_activités économiques UX Zone Urbaine_équipements publics
- UR Zone Urbaine_secteur d'OAP sans réglement écrit 1AUa Zone A Urbaniser indicée_Habitat
- 1AUe Zone A Urbaniser indicée_Activités A Zone Agricole
- Ap Secteur protégé de la zone Agricole N Zone Naturelle et forestière
- NS Zone Naturelle_STECAL
- NI Secteur de la zone Naturelle à vocation de loisirs

LES PRESCRIPTIONS ET CONDITIONS SPECIALES

Risques naturels: sont repérés sur le règlement graphique les secteurs concernés par le PIZ, dont le périmètre correspond aux secteurs suivants:

Se réfer au PIZ joint en annexe pour connaître la nature du risquue et les conditions spéciales de constructibilité s'y rapportant. Sur le reste du territoire, les risques n'ont pas été étudiés

Secteurs inconstructibles ou maintien à l'existant (risques) Secteurs constructibles sous conditions (risques)

TRAME VERTE ET BLEUE

Trame bleue - recul de 10 m au bord des cours d'eau Espace paysager

--- Haies

Arbres isolés

Pelouses sèches ESPACES BOISES CLASSES

EBC - masses boisées

Arbres isolés EMPLACEMENTS RESERVES ET SERVITUDES DE LOCALISATION Emplacement réservé

Servitude de localisation des voies et modes doux ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Secteur d'OAP sans règlement

Secteur d'OAP relatives à l'aménagement Secteur d'OAP relatives à l'habitat

LINEAIRES COMMERCIAUX — Changement de destination des rdc interdits PERIMETRES CAPTAGE

Périmètre de captage immédiat Périmètre de captage rapproché

INFORMATION Bâti agricole

Nom	Destination	Caractéristiqes	Bénéficaire
а	Bande cyclable et voie ou piste cyclable le long de la RD 925	minimum : 3 mètres d'emprise circulable, en bidirectionnelle et 1 mètre d'aménagement paysager destinés à la séparation physique des circulations et de gestion des eaux pluviales	Commune
b	Voie de liaison entre la rue de La Grangette et l'Avenue du	minimum : 5 mètres d'emprise circulable, en bidirectionnelle et cheminement doux en complément	Commune

n°ER	Localisation	Désignation	Caractéristiques de l'aménagement	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER1	Coteau de Montraillant	voies	élargissement d'un chemin	commune	2 945
ER2	Entrée sud de la commune	voies	création d'un cheminement en mode doux	commune	2 039
ER3	Entrée sud de la commune	voies	création d'un cheminement en mode doux (3 m de large + élargissement ponctuel à aménager en espaces verts)	commune	3 666
ER4	Entrée sud de la commune	voies	création d'un cheminement en mode doux, de type trottoir le long de la voie (3 m de large)	commune	560
ER5	La Grangette	installation d'intérêt général	réserve pour l'agrandissement du collège	Conseil Départemental de la Savoie	2 321
ER6	Supprimé par la modification				
ER7	Supprimé par la modification				
ER8	Supprimé par la modification	n n°1, car acquis vi	a l'EPF		
ER9	Abords de la RD925	voies	aménagement et sécurisation du carrefouir Rue Grangette / J. André/RD925, aménagement d'une liaison et aménagement de la voie verte et ses équipements connexes (ex. panneaux d'informations, signalétique d'intérêt collectif, station de gonflage et de réparation,)	commune	3 459
ER10	Abords de la RD925	voies	aménagement et sécurisation du carrefour Rue Grangette / J. André/RD925, aménagement d'une liaison et aménagement de la voie verte et ses équipements connexes (ex. panneaux d'informations, signalétique d'intérêt collectif, station de gonflage et de réparation,)	commune	1 731
ER12	Abords de la RD925	voies	aménagement et sécurisation du carrefour Rue Grangette / J. André/RD925, aménagement d'une liaison et aménagement de la voie verte et ses équipements connexes (ex. panneaux d'informations, signalétique d'intérêt collectif, station de gonflage et de réparation,)	commune	973
ER13	rue J. André	voies	aménagement et sécurisation du croisement j. André / bd Plan Ravier	commune	761
ER14	Bd Plan Ravier	voies	aménagement et sécurisation du croisement j. André / bd Plan Ravier	commune	1 057
ER15	Coteau de Montraillant	voies	élargissement d'un chemin	commune	1 262
ER16	Supprimé par la modification	n n°1, car il n'y a p	as de projet		
ER16b	Les Chaudannes	voies	élargissement de voirie	commune	155
ER17	Abords de la RD925	voies	aménagement d'un mode doux le long de la RD925	commune	437
ER18	Abords de la RD925	voies	aménagement d'un mode doux le long de la RD925	commune	627
ER19	centre-ville	voies	aménagement routier	commune	101
ER20	centre-ville	voies	aménagement liaison piétionne cycle	commune	437
ER21	supprimée par la modification	T			
ER22	route des Monts	voies	aménagement routier	commune	556
ER 23	Abords de la RD925 Créé par la M1	voies et aménagements connexes	aménagement et sécurisation du croisement chemin des Chaudannes / RD925	Commune	95
ER 24	La Neuve Créé par la M1		Extension équipements de loisirs	Commune	320
ER25	Rue Alexis Rey Créé par la M1	voie	Cheminement doux	Commune	35
ER26	Boulevard Antoine Rosset Créé par la M1	voie	Régularisation voirie	commune	145
ER27	La Croix Rouge Créé par la M1	voie	Régularisation voirie	commune	1470
ER28	Abords de la RD925 Créé par la M1	voie	aménagement et sécurisation du carrefour Rue Grangette / J. André/RD925, aménagement d'une liaison et aménagement de la voie verte et ses équipements connexes (ex. panneaux d'informations, signalétique d'intérêt collectif, station de gonflage et de réparation,)	commune	90

